**Province de Québec**

**Municipalité de Cap-Saint-Ignace**

**M.R.C. de Montmagny**

**Avis public**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 13 janvier 2025 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L’ANNÉE 2025

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au [www.capsaintignace.ca](http://www.capsaintignace.ca) ou encore pendant les heures d’ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quinzième jour de janvier 2025.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher